



© Shutterstock - Robert Adamec

## RENARD ROUX: STOP À L'ACHARNEMENT

**L**e renard roux fait partie, en France, de la liste des espèces susceptibles d'être classées « nuisibles ». Il est actuellement considéré comme tel dans la quasi-totalité des départements. À ce titre, il peut être chassé et piégé tout au long de l'année. Pour mettre fin à cet acharnement, le Collectif Renard Grand Est, regroupant 60 organismes dont l'Aspas et la LPO, adresse une lettre ouverte aux politiques français afin d'alerter sur la situation de ce petit carnivore qui ne présente pas de danger pour la santé publique, ni pour la faune sauvage. Le collectif rappelle que dans d'autres pays où le renard n'est plus chassé, comme au Luxembourg ou en Suisse dans le canton de Genève, aucune surpopulation de l'espèce n'a été constatée.